

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-DN13

présenté par
M. Grenon

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Sécurités »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.